

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 710 089

Date d'envoi de convocation : 20 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20230627-DEAF2023710089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 27 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSANT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Jean-Louis ROUSSELIN, , Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal : Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Sylvie FICHET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROUSSELIN

Objet : décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT que les décisions ci-dessous listées ont été prises par le Maire en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal lors de sa séance du 15 février 2021 ;

PREND COMMUNICATION des décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales et relatifs aux affaires suivantes :

ATTRIBUTIONS DE MARCHES PUBLICS

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Construction d'un dojo - lot 1 gros œuvre	Balbiano	212 657,09 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 2 charpente	Bomatec	36 412,11 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 3 couverture-étanchéité	SNEB Etanchéité	104 000 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 4 menuiseries extérieures métallerie	Alpha Fermeture	18 300 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 5 menuiseries intérieures	ICD - TPCI	81 863,08 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 6 électricité	Hervé Thermique	41 180 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 7 plomberie CVC	CRAM	99 437,94 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 8 peinture	Morin	32 683,63 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Maintenance défibrillateurs	Schiller	1 390 € HT	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 - reconductible 3 fois 1 an
Entretien de bâtiments et vitres	La Normandie de nettoyage	Montant minimum : 45 000 € HT Montant maximum : 70 000 € HT	Du 3 avril 2023 au 31 mars 2024 - reconductible 2 fois 1 an
Achat de caméras de vidéoprotection et maintenance d'un système de vidéoprotection	Masselin	Montant minimum : 10 000 € HT Montant maximum : 29 000 € HT	Du 6 avril 2023 au 29 février 2024 - reconductible 2 fois 1 an
Réfection bibliothèque - lot 1 - menuiseries intérieures - cloisons - faux plafonds	Legendre	29 148,27 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Réfection bibliothèque - lot 2 peinture	Daniel Lainé	3 933,77 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Réfection bibliothèque - lot 3 sols souples	Sols Delobette	10 216,80 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Réfection bibliothèque - lot 4 menuiserie	Alpha Fermeture	12 520 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace culturel	Vignault x Faure	10 713,04 € HT	

DIVERS			
Objet	Numéro de la décision		
Décision n° AU 2023 89 002 – procès-verbal listant 638 ouvrages de la bibliothèque municipale destinés au pilon dans le cadre de la politique de régulation des ouvrages			
Décision n° AU 2023 75 001 – demande de subvention à la DRAC pour l'achat de jeux de société pour la bibliothèque municipale			

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire,

Olivier ROCHE

